

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
DU GROUPE ET DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Département relations et innovation sociales

Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2022

**Extrait des délibérations  
du Comité Unique de l'Établissement Public  
du 31/03/2022**

\*\*\*\*\*

**Point 9 : projet d'accord relatif à la mise en œuvre d'un dispositif de rupture  
conventionnelle collective pour les collaborateurs en cours de carrière au sein de  
l'Établissement public Caisse des Dépôts**

\*\*\*\*\*

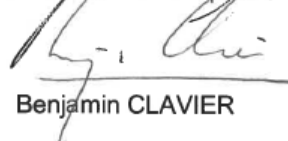
Le Comité Unique de l'Établissement Public (CUEP) s'est réuni sous la présidence du directeur général, le 31 mars 2022 à 15h.

Le Comité a été en capacité de délibérer valablement.

Le recueil des votes sur le point 9 de l'ordre du jour concernant le projet d'accord relatif à la mise en œuvre d'un dispositif de rupture conventionnelle collective pour les collaborateurs en cours de carrière au sein de l'Établissement public Caisse des Dépôts est le suivant :

**Pour : 10 voix : UNSA (6) - CFDT (4)**  
**Contre : 5 voix : CGT (3) – SNUP (1) - CFE-CGC (1)**

Le responsable des instances sociales  
de l'Établissement public



Benjamin CLAVIER